

International School of Brussels
Madame Renelde Lambert
Kattenberg, 19
B-1170 BRUXELLES

V/réf. : demande de la DU : 17/PFU/284168
Rapport de la DMS :2328-0014/08/2010-335PR
N/réf. : AVL/cc/WMB-2.18/s.496
Annexes : /

Bruxelles, le

ENVOI RECOMMANDÉ

Monsieur,

**Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Kattenberg, 19. International School of Brussels.
Démolition / reconstruction de classes temporaires.
Demande de complément d'information de la CRMS dans le cadre d'une demande de permis unique**

En son courrier du 24 février 2011, réceptionné le 25 février, la Direction de l'Urbanisme a, dans le cadre de votre demande de permis unique, adressé à la Commission royale des Monuments et des Sites une demande d'avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Lors de l'examen du dossier en sa séance plénière du 2 mars 2011, la CRMS n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier.

En application de l'article 177 §2 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire, elle demande un complément d'information afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

Afin de lui permettre d'émettre son avis endéans les délais légaux qui lui sont impartis, ces compléments d'information devront être examinés par elle au plus tard en sa séance du 11 mai 2011. Dans ce cadre et afin de pouvoir procéder à l'étude préalable de ces nouveaux éléments du dossier, elle demande qu'ils lui soient communiqués dans ses bureaux (Tour et Taxis) en 5 exemplaires, au plus tard le 2 mai 2011 et qu'1 exemplaire soit envoyé dans le même temps à la Direction des Monuments et des Sites (A.A.T.L. –DMS, Catherine Leclercq, rue du Progrès, 80, boîte 1, 1035, Bruxelles). Elle souligne qu'en l'absence des compléments d'information demandés dans les délais précisés, elle se verra dans l'impossibilité d'autoriser la demande.

Rappel des faits

Depuis plusieurs années, une série d'études préalables ont été entreprises sur ce site avec l'objectif d'y développer le Plan de gestion (ou un Schéma directeur) qui les synthétise et concilie des intérêts pouvant paraître parfois divergents avec le développement de l'International School of Brussels.

Ainsi, depuis janvier 2009, la CRMS a-t-elle été informée des études suivantes :

- étude historique et paysagère (Benoît Fondu)
- étude Natura 2000 et hydrologique
- étude phytosanitaire des arbres (Abbccura) ainsi que de la Faune et de la Flore (Arcis)
- étude sur le parc Bischoffsheim

Ces différentes études doivent encore être synthétisées dans un document de synthèse qui est à confronter avec le programme des utilisateurs du site et avec son fonctionnement, compte tenu du fait que le site même constitue le support d'une approche pédagogique particulière, en prise directe sur les préoccupations de développement soutenable de cet établissement scolaire. Pour aboutir à cet équilibre dont dépend à la fois l'avenir de l'école et la survie du site, de nombreuses questions sont à arbitrer pouvant parfois paraître contradictoires. Il va de soi que cet arbitrage doit résulter d'un consensus discuté avec les parties en présence et auquel la CRMS est prête à apporter son aide et son expertise. Le Schéma directeur ou le Masterplan qui en émanera constituera alors l'axe sur base duquel le site se développera harmonieusement durant les 20 prochaines années.

La demande de permis unique

La demande actuelle ne s'intègre pas dans le droit fil de cette réflexion indispensable qui aurait pu être menée il y a plus d'un an mais qui n'a pas constitué une priorité jusqu'ici. Elle porte sur le réaménagement en urgence d'un bâtiment existant et sur la démolition/reconstruction de classes temporaires. A la question posée par la DMS du maintien ou non de ce bâtiment dans l'avenir, l'école n'a pu répondre de manière précise. La demande de PU est accompagnée d'un plan schématique de zonage, intitulé « zones pour nouvelles réalisations ». Il n'intègre malheureusement pas l'ensemble des études préalables effectuées jusqu'ici et prévoit une extension des superficies à construire à travers lesquelles sont aménagés des « corridors verts ». Les implantations projetées sont principalement localisées en fonction des limites de la zone classée et de la zone Natura 2000. C'est ce que confirment les petits documents A4 (en couleurs et sans légende) intitulés « Masterplan du site + phasage des travaux ». Ils dénotent un intérêt exclusif pour l'agrandissement des superficies bâtissables dans les zones à faibles contraintes urbanistiques (en raison de l'abrogation récente du PPAS qui couvrait ce territoire) au détriment de la maîtrise paysagère.

En dépit du fait que le site présente toutes les caractéristiques d'un grand paysage, la CRMS comprend que les paysagistes auteurs des études ou associés actuellement n'ont pas été invités à piloter l'élaboration de ce Masterplan (qui porte mal son nom) ni à y collaborer. Seul l'aménagement des abords des constructions semble avoir été plus ou moins pris en compte – ce qui ne répond pas à l'ambition que l'on est en droit d'attendre du Schéma directeur d'un site de cet intérêt.

La demande de complément d'étude

La CRMS a expliqué à diverses reprises déjà que, de manière générale et en particulier dans ce cas, elle ne pouvait encourager une manière de procéder négligeant les différents enjeux qui se jouent sur ce site au profit de projets à court terme. La réalisation d'un véritable Schéma directeur (ou Masterplan) doit en effet permettre de gérer l'urgence comme le moyen et le long terme. La Commission a rencontré la direction de l'Ecole (à la demande de celle-ci et dans l'urgence), le 17 février 2011, pour expliquer une nouvelle fois la méthodologie sous-tendant l'élaboration du Schéma directeur. Cette fois encore, elle a proposé d'aider à arbitrer, en concertation avec les utilisateurs, les points de conflit qui peuvent naître de la confrontation des différents intérêts du site. Cet arbitrage, qui devrait se fonder sur un document graphique reprenant la synthèse des études préalables et sur un programme précis des besoins de l'école, doit logiquement aboutir à la réalisation du Schéma directeur.

La CRMS suspend son avis sur la présente demande de permis en l'attente de ce document. Elle estime, en effet, qu'elle n'est pas suffisamment éclairée à ce stade du dossier pour prendre une décision pertinente sur le projet actuel en toute connaissance de cause. En effet, celui-ci constitue la première phase d'une série « d'opérations tiroirs » à entreprendre sur un site en grande partie protégé (site classé et zone Natura 2000), qui doit être considéré comme un tout cohérent. Or ces opérations auront des conséquences déterminantes à la fois sur son usage et sur son aspect paysager.

La Commission des Monuments et des Sites demande donc que le Schéma directeur attendu depuis plusieurs mois soit enfin élaboré et qu'il soit déposé en complément de la présente demande. Elle se tient à la disposition des demandeurs, des auteurs de projets et des auteurs des études préalables pour les aider dans cette tâche.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f. f.

Copie à : - A.A.T.L. – D.U. : Madame Françoise Remy
- A.A.T.L. – D.M.S. : Madame Catherine Leclercq, Madame Michèle Kreutz
- Commission de concertation de la Commune de Watermael-Boitsfort
- Monsieur Kevin Barlett, Directeur de l'International School of Brussels